

GLOBAL CORPORATES IG HEDGED CHF (GCH)

1. OBJECTIF ET INDICE DE REFERENCE

- **GLOBAL CORPORATES IG HEDGED CHF** est un groupe de placements géré activement qui investit dans des obligations d'entreprises du monde entier.
- L'objectif de placement est de dégager une performance supérieure à celle de l'indice de référence grâce à une gestion active des placements.
- L'indice de référence est le Bloomberg Barclays Global Aggregate Corporate Total Return Index Hedged CHF (ticker Bloomberg : LGCPTRCH).

2. DIRECTIVES DE PLACEMENT

- **GLOBAL CORPORATES IG HEDGED CHF** investit activement dans le monde entier dans des obligations d'entreprises de bonne qualité (Investment Grade), qui représentent au moins 80% de la fortune totale du groupe de placements.
- Sont admis aussi bien les investissements directs que les investissements dans des véhicules collectifs. Le groupe de placements peut en principe être investi à 100% dans des véhicules collectifs.
- Les créances par débiteur ne doivent pas dépasser 10% de la fortune du groupe de placements.
- Le groupe de placements peut typiquement investir jusqu'à 10% de sa fortune dans des obligations d'Etat et/ou d'entreprises publiques.
- Des créances considérées comme placements alternatifs selon l'art. 53 al. 3 OPP 2 peuvent être détenues pour autant qu'elles soient comprises dans l'indice de référence. La quote-part globale des créances alternatives dans le portefeuille ne doit pas dépasser celle comprise dans l'indice de référence de plus de 5%.
- Au niveau sectoriel, l'écart positif maximal par rapport à l'indice de référence ne doit pas dépasser 20%.
- Le portefeuille doit être bien diversifié (min. 100 débiteurs différents).
- Au maximum 20% des actifs du groupe de placements peuvent être investis dans des débiteurs en dehors de l'univers de l'indice de référence.

- La notation d'un émetteur doit être de qualité Investment Grade au moment de l'investissement. En cas d'écart de notation, la notation la plus élevée de S&P, Moody's ou Fitch s'applique. Si la notation d'une obligation tombe en-dessous d'Investment Grade (<BBB-), la position doit être vendue dans les trois mois.
- Le portefeuille peut détenir des dépôts à terme fixe, des placements à court terme sur le marché monétaire et des avoirs en compte courant en francs suisses ou en monnaies étrangères auprès de banques de premier ordre en Suisse ou à l'étranger.
- Le risque de change peut être géré en procédant à des ajustements dans les limites des fourchettes spécifiées et/ou via une approche de gestion overlay.
- Le groupe de placements est en principe intégralement investi.
- Des instruments financiers dérivés standardisés peuvent être utilisés pour mettre en œuvre la politique de placement. Ces transactions peuvent être conclues en Bourse, sur un autre marché réglementé ouvert au public ou de gré à gré avec une banque ou un établissement financier spécialisé dans ce genre de transactions (OTC). La contrepartie doit avoir une notation Investment Grade.
- Le risque de taux d'intérêt est géré en modifiant de manière proactive la duration du fonds institutionnel sous-jacent et/ou en mettant en œuvre une gestion overlay. L'écart de duration maximal ne doit pas dépasser +/- 1 an.
- Le risque de change du groupe de placements est couvert au minimum à hauteur de 90% contre le franc suisse.
- L'unité de calcul du groupe de placements est le franc suisse.

Etat : 18.06.2020